

# Le 1<sup>er</sup> Congrès National Des Fonds Solidarité Logement :

## Précarité & Logement

**Les 23 et 24 Avril 2009 au Palais des Congrès de Bordeaux**

**Atelier n°3 : « Le FSL et les politiques de l'habitat, du logement et de la précarité : quel rôle, quelle articulation ? »**

⇒ **La problématique** : quelles complémentarités ou décalages entre les politiques nationales et les traductions locales ? Comment les FSL avec leurs particularités départementales arrivent à répondre aux exigences dictées par l'Etat ?

Atelier marqué par l'absence de l'Etat sur une thématique qui abordait pourtant les articulations du FSL dans le cadre général de la politique de l'habitat, du logement et de la précarité.

Après un rappel du contexte dans lequel évoluent les FSL par l'animateur de l'atelier, **Maurice Goze** – illustrant une montée en puissance de l'intercommunalité, des politiques de l'habitat de court terme, au regard d'une augmentation de la précarité de moyen terme pour couvrir les besoins en logement des territoires ; et un passage en 2004 d'un modèle intégré de FSL au niveau de l'Etat vers une liberté de gestion et d'organisation confiée aux conseils généraux –, Denis Hochedez représentant **la CNAF** a présenté ses différentes missions actions en matière de logement.

Par la suite, deux expériences locales ont été présentées : **le Conseil Général des Vosges et le Conseil Général de Haute Saône** ont ainsi évoqué les articulations qu'ils entretenaient avec les partenaires territoriaux et départementaux.

- **Dans les Vosges**, l'articulation entre le FSL et les autres actions du PDALPD se joue à travers plusieurs aspects :
  - La multiplicité des actions du PDALPD,
  - L'évolution du champ d'intervention du PDALPD,
  - La formation des professionnels.
- **La Haute Saône** s'investit dans une approche globale et contractuelle avec les communautés de communes pour programmer des actions prioritaires sur les territoires articulant aides à la pierre et aides à la personne à partir d'auto diagnostics partagés avec les intercommunalités. Cette approche plus globale doit s'appuyer sur la diversité des partenaires pour constituer une véritable politique de l'habitat capable de répondre aux besoins de la façon la plus complète possible.

⇒ **En conclusion**, sans réelle directive de l'Etat, les Départements entre application des dispositifs légaux (RSA, loi MOL, « 1% logement », loi ANRU...) et politiques volontaristes essayent au mieux d'associer les partenaires (accords collectifs, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergies...), les actions du PDALPD et les missions du FSL pour émettre une réponse transversale à la précarité face au logement... pour répondre à une augmentation des besoins des personnes les plus démunies.